

Communauté de Communes Bresse
50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel**Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté**

Nombre de délégués ➤ en exercice : 36 ➤ pour : 32
 ➤ présents : 28 ➤ contre :
 ➤ votants : 32 ➤ blanc :
 ➤ abstention :

Date de convocation : 5 décembre 2024

Séance du 12 décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 décembre à 17H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chèvroux, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	
	Boissey	
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	JANIAUD Françoise
	Manziat	LARDET Denis-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
		Christine-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Jean-Louis MALATERRE.

Madame Andrée TIRREAU.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Monsieur Henri GUILLEMIN est suppléé par Madame Françoise JANIAUD.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Denis LARDET pour voter en son nom.

Monsieur Laurent MARTIN.

Madame Emily UNIA a donné pouvoir à Madame Huguette PANCHOT pour voter en son nom.

Monsieur Philippe VILARD a donné pouvoir à Madame Françoise DELAY pour voter en son nom.

Monsieur Gilbert JULLIN.

Monsieur Jean-Jacques BESSON a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 5 du budget Principal.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) a transmis un courrier relevant des anomalies relatives à des différences de calculs d'amortissement sur certains biens, constatées entre le service de gestion comptable et les comptabilités des deux anciennes Communautés de Communes.

Ces écarts se traduisent par des situations de « suramortissements » qu'il convient de régulariser.

Les mouvements suivants sont donc à prévoir :

Liste des inscriptions budgétaires

CC BS - COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAONE / PRI - BUDGET PRINCIPAL / 2024

Section Fonctionnement...	Sens	Compte	SERVICES	Fonction	Report (R)	Proposé (P)	Voté (V)	Total (R+P)	Rés/Ordre	Chapitre
	D				0,00 €	291 323,36 €	0,00 €	291 323,36 €		
		023		01	0,00 €	145 661,68 €	0,00 €	145 661,68 €	Ordre	023 - Virement à la section d'investissement
	R				0,00 €	145 661,68 €	0,00 €	145 661,68 €		
		7811			0,00 €	145 661,68 €	0,00 €	145 661,68 €	Ordre	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
Investissement	D				0,00 €	452 417,62 €	0,00 €	452 417,62 €		
		2138		01	0,00 €	67 588,96 €	0,00 €	67 588,96 €	Ordre	041 - Opérations patrimoniales
		2181		01	0,00 €	12 958,17 €	0,00 €	12 958,17 €	Ordre	041 - Opérations patrimoniales
		28031		01	0,00 €	613,00 €	0,00 €	613,00 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
		2804112		01	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
		28041412		01	0,00 €	27,42 €	0,00 €	27,42 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
		28129		01	0,00 €	26 976,58 €	0,00 €	26 976,58 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
		28134		01	0,00 €	0,35 €	0,00 €	0,35 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
		28138		01	0,00 €	4 696,46 €	0,00 €	4 696,46 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
		28148		01	0,00 €	8 785,18 €	0,00 €	8 785,18 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
		281538		01	0,00 €	3 740,69 €	0,00 €	3 740,69 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
		28158		01	0,00 €	783,00 €	0,00 €	783,00 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
		28188		01	0,00 €	39,00 €	0,00 €	39,00 €	Ordre	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
	R				0,00 €	226 208,81 €	0,00 €	226 208,81 €		
		021		01	0,00 €	145 661,68 €	0,00 €	145 661,68 €	Ordre	021 - Virement de la section de fonctionnement
		238		01	0,00 €	80 547,13 €	0,00 €	80 547,13 €	Ordre	041 - Opérations patrimoniales
		Total dépense			0,00 €	371 870,49 €	0,00 €	371 870,49 €		
		Total recette			0,00 €	371 870,49 €	0,00 €	371 870,49 €		

Vu le budget Principal 2024

Vu les crédits pouvant être affectés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n° 5 du budget Principal telle que détaillée ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,*

Le Président,

